

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail,
de la santé et des solidarités

ARRÊTÉ

portant composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique

La ministre du travail, de la santé et des solidarités

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 modifié portant statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant à titre d'activité accessoire, à des activités de formation de recrutement ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 1999 fixant la liste des diplômes pour le recrutement par concours des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 20 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La composition du jury des concours interne et externe pour le recrutement de pharmaciens inspecteurs de santé publique au titre de l'année 2024 est fixée ainsi qu'il suit :

M. Marc DURAND	Pharmacien inspecteur en chef de santé publique, coordinateur scientifique au Secrétariat général du Haut Conseil de la santé publique représentant le directeur général de la santé, <u>Président</u> ;
M. Alain RICHARD	Pharmacien général de santé publique, directeur adjoint des métiers scientifiques représentant la directrice générale de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
M. Quentin BOUCHERIE	Pharmacien inspecteur en chef de santé publique, responsable de l'Unité Sécurité sanitaire, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé Normandie ;
Mme Bénédicte GREGOIRE	Pharmacienne inspectrice en chef de santé publique à l'agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par Monsieur Alain RICHARD.

Article 2

Ces concours sont classés dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 18/04/2024

Pour la ministre du travail, de la santé et des solidarités et par délégation :

La cheffe du bureau concours, recrutement et GPEC

F. GOMAND
